



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'épidémie de covid-19 au sein des entreprises

Question au Gouvernement n° 2808

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 AU SEIN DES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Le pays entier a entendu les mots du Président de la République, qui a parlé d'un état de guerre sanitaire. Mais nos concitoyens sont encore plus sensibles aux témoignages des soignants en première ligne, dont je veux saluer l'engagement, et à leurs appels répétés à rester chez soi. Le confinement est donc la règle générale, à laquelle les Français se prêtent plutôt bien, même s'il ne faut pas oublier que, dans cette situation il y a les confinés avec jardin et les autres, avec fenêtre seulement.

Le monde du travail est évidemment confronté à ce problème, avec d'un côté l'appel à rester chez soi et, de l'autre, les messages militant pour aller au boulot. Cette contradiction se traduit sur le terrain par des situations qui ne trouvent toujours pas de réponse claire de la part des pouvoirs publics.

Partout, dans les secteurs de l'industrie, de la distribution ou des services, par exemple chez les livreurs, montent les voix de salariés, de cols bleus qui ne peuvent pas télétravailler et dénoncent le choix du maintien de l'activité.

M. Olivier Véran, ministre. On en a besoin !

M. Sébastien Jumel. Ils ne sont pas les seuls. Même des chefs d'entreprise qui souhaitent stopper la production pour protéger leurs salariés indiquent avoir reçu des appels des préfets et des DIRECCTE, les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les incitant à poursuivre leur activité.

De mon point de vue, dans cette crise, protection sanitaire, protection sociale et protection économique vont de pair. On ne peut séparer l'État protecteur et l'État stratège. Maintenir des activités non indispensables à la vie de la nation, c'est fragiliser la stratégie du confinement.

C'est la raison pour laquelle nous vous appelons à définir des règles plus claires d'économie de crise, à préciser ce qui doit tourner et ce qui doit s'arrêter, avec pour seul critère la santé, à mobiliser tous nos moyens économiques pour répondre aux besoins d'équipements de santé, et même à nationaliser les entreprises du médicament menacées de cessation, à renforcer les garanties pour tous les secteurs touchés de plein fouet par la crise et pour ceux qui en vivent.

D'une certaine manière, la loi du marché doit s'effacer derrière la loi de la santé. Tel est l'esprit de cette question.

M. Olivier Faure. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le député, vous posez en réalité deux questions. La première est : doit-on aller travailler ? La deuxième : à quelles conditions et comment doit-on travailler, en termes de protection de la santé ?

Pour ce qui est de la première question, il faut bien comprendre que les soignants, qui sont au front, en première ligne, ont besoin du soutien de toute la nation. Celle-ci est, je crois, derrière eux. Mais pour que les soignants puissent agir, de très nombreux métiers sont nécessaires, dont l'exercice dépend du travail d'autres salariés. La fabrication de médicaments, par exemple, suppose un laboratoire, une usine de fabrication, une usine d'emballage, des livreurs, un camion frigorifique, des autoroutes, de la propreté et la réparation des véhicules.

M. Sébastien Jumel. Je n'ai pas dit le contraire !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Je pourrais citer aussi l'exemple du secteur agroalimentaire qui correspond à un besoin absolument vital.

M. Sébastien Jumel. Et les parfums de luxe ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Peut-on donc arrêter de travailler ? La réponse est non.

En revanche, et je pense que nous en serons d'accord, on ne peut pas travailler comme avant. Tout d'abord, et nous en avons parlé, hier encore, avec Bruno Le Maire lors de notre entretien quasi-quotidien avec les partenaires sociaux, nous pensons qu'au sein de chaque entreprise, il faut déterminer ce qui peut être différé et ce qui est utile dans la chaîne qui nous relie tous. Car s'il existe une chaîne de solidarité dans le secteur de la santé, l'économie fonctionne aussi comme une série de poupées russes dont chacune dépend des autres.

La clé se trouve dans le dialogue social qui doit être instauré au sein de chaque entreprise. Les partenaires sociaux l'ont demandé comme moi : si elle ne l'a pas encore fait, chaque entreprise doit réunir son comité social et économique – ou, à défaut, dans le cas des petites entreprises, ses salariés – pour discuter des modalités d'organisation, par exemple de la division en deux équipes au lieu d'une pour que les salariés soient moins nombreux à se croiser, du respect de la distance d'un mètre ou encore de l'augmentation du nombre de pauses permettant de se laver les mains.

Il n'est pas un secteur pour lequel il n'existe pas une solution. C'est pourquoi nous avons créé une task force réunissant les meilleurs spécialistes de la santé au travail, issus de mon ministère et des autres ministères, qui travaillent avec toutes les branches afin de définir, dans les prochains jours, le protocole permettant d'assurer la protection absolue d'un livreur, d'un coursier, d'un cuisinier ou d'une auxiliaire de vie. C'est ainsi que notre nation sera unie et solidaire sans que nous fassions aucun compromis concernant la santé des salariés.

M. le président. Nous poursuivons notre séance avec des questions portant sur des thèmes économiques et sociaux

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2808

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2020](#)